

REGION BRETAGNE

n° 20_DIMER_SPECH_01

CONSEIL REGIONAL

15 octobre 2020

DELIBERATION

Rapport sur les filières halieutiques à la croisée des chemins

Le Conseil régional convoqué par son Président le 22 septembre 2020, s'est réuni le jeudi 15 octobre 2020 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (à partir de 13h30 et jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 19h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 19h15), Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 17h et à partir de 18h50), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 18h), Madame Katja KRÜGER, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 18h25), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 19h), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 18h40), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 20h35), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 17h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h45), Madame Catherine SAINT-JAMES (en visioconférence), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (jusqu'à 20h15), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 18h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN,

Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle
Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20201015-20_DIMER_01-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 20h15), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h50), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Monsieur Karim GACHEM à partir de 19h15), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 18h), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 17h à 18h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane De SALLIER-DUPIN à partir de 19h), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 18h40), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 18h25), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaëlle LE SAOUT (pouvoir donné à Monsieur Olivier Le Bras), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 17h), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC à partir de 19h45), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 20h35), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER –LE BAIL à partir de 20h35), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 20h15), Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN à partir de 18h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Economie, agriculture et mer, Europe en date du 9 octobre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National, Catherine Blein et Bertrand Iragne s'abstiennent)

- **D'APPROUVER** les orientations proposées par le rapport transmis en pièce jointe.

La signature du président est insérée par le SA.

Les filières halieutiques à la croisée des chemins

Les filières halieutiques, essentielles en Bretagne en terme d'emploi et d'aménagement du territoire, font face à un contexte très difficile et incertain qui les placent à la croisée des chemins. Les conséquences de la crise sanitaire, du Brexit, et du changement climatique les mettent face à des défis sans précédents.

Si le confinement a globalement moins impacté le secteur alimentaire que d'autres, le choc a été toutefois extrêmement brutal pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cela a rappelé au prix fort la fragilité de la filière, même en Bretagne qui concentre une grande partie des acteurs nationaux.

L'issue du Brexit n'est quant à elle pas encore déterminée, d'autant plus que les négociations entre l'Union et le Royaume-Uni semblent s'enliser. Dans le même temps, la nouvelle génération de fonds européens est en préparation, en particulier pour le Fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

S'il est difficile d'évaluer précisément les impacts réels du changement climatique, le maillon de la production, par son rôle de sentinelle des écosystèmes côtiers et marins, en ressent déjà les conséquences. Les filières halieutiques vont devoir simultanément accélérer leur transition vers des activités décarbonées et s'adapter aux impacts présents et futurs.

Les acteurs de ces filières sont lucides, prêts à s'adapter et faire évoluer leurs activités. De nombreux projets passés et en cours l'attestent, et leur réactivité durant les derniers mois a été exemplaire. Face à l'ampleur des défis, ils auront toutefois besoin de jouer collectif, comme ils le font déjà au sein de l'association interprofessionnelle BreizhMer, avec l'appui des pouvoirs publics.

Dans le respect de l'ambition régionale définie par la BreizhCOP, il est désormais crucial de bien analyser les enjeux, de se fixer des priorités, et de se préparer à toutes les éventualités.

1. Contexte

Les chiffres clés du secteur et leurs tendances

L'importance de la pêche et de l'aquaculture confère à la Bretagne un rôle majeur au niveau national, voire européen. Avec 110 000 tonnes (pêche fraîche, hors algues), la Bretagne représente la moitié des débarquements au niveau national. Avec 70 000 tonnes de macro algues ramassées/pêchées, la Bretagne est le premier gisement en France. Quatre des treize halles à marée bretonnes figurent parmi les cinq premières au niveau national. La Bretagne est la seconde région de production pour la conchyliculture et la troisième pour la pisciculture d'eau douce.

Ces filières représentent un poids socio-économique important. Ainsi, l'amont de la filière pêche représente 4 900 marins embarqués, 284 récoltants d'algues de rives et 240 pêcheurs à pied. La flottille

bretonne est composée de 1 150 navires dont 130 sur le segment hauturier. La filière pêche est marquée par un vieillissement des marins et des navires et une diminution des effectifs. Les plans de sortie de flotte successifs ont accéléré la baisse du nombre de navires. Cette évolution a un impact sur les quantités débarquées qui sont également à la baisse. Néanmoins, cela a eu un effet sur l'effort de pêche. Ainsi, couplé avec d'autres mesures de gestion (quotas, mesures techniques, sélectivité des engins de pêche), on assiste à une amélioration de la situation de la plupart des stocks européens ciblés par les flottilles bretonnes. Toutefois, les efforts menés pour préserver la ressource doivent être poursuivis et les connaissances scientifiques améliorées car de nombreux stocks ciblés restent non évalués à l'échelle de l'Union Européenne. Près de la moitié des volumes débarqués en France sur la façade Atlantique/Manche sont déjà issus de stocks exploités durablement (48 % au Rendement maximum durable pour 25 % non évalués).

La conchyliculture bretonne repose essentiellement sur la production d'huîtres (35 000 tonnes, essentiellement huître creuse) et de moules (21 000 tonnes). Les 815 entreprises représentent 2 400 emplois et disposent de 8 500 hectares de concessions. Après une quasi-disparition, la production d'huître plate connaît un renouveau (plus de 1 000 tonnes, premier bassin de production français). Depuis une douzaine d'années, les phénomènes de mortalité (essentiellement huître) ont eu un impact sur les volumes produits et sur la résilience des entreprises conchylicoles. Ces mortalités, qu'elles soient sanitaires ou issues de prédatations, fragilisent leur modèle économique. De même, la dégradation de la qualité des eaux a un impact sur l'activité des entreprises et leur capacité à commercialiser leur production.

La production piscicole bretonne (5 000 tonnes) est très majoritairement dominée par la truite arc-en-ciel produite en eau douce par une trentaine d'entreprises. Cette filière qui s'était beaucoup contractée il y a une vingtaine d'années est à nouveau en développement depuis quelques années et bénéficie d'une certaine lassitude des consommateurs pour le saumon mais également de nouveaux développements du marché de la fumaison et de la transformation.

L'algoculture connaît également une croissance importante faisant de la Bretagne la première région de production pour les macro algues (150 à 350 tonnes) pour une quinzaine d'entreprises. Elle ne permet toutefois pas de répondre aux demandes croissantes d'approvisionnement en algues de la part des entreprises de transformation. La production de spiruline en Bretagne (une vingtaine de tonnes) est assurée par une dizaine d'entreprises.

Avec environ 120 entreprises de mareyage (1 900 emplois, soit plus du tiers des emplois au national) et 90 entreprises de transformation (5 700 emplois), l'aval de la filière confère également à la Bretagne une place majeure au niveau national. Le secteur du mareyage, souvent composé d'entreprises familiales, connaît depuis quelques années un phénomène de concentration au sein de quelques groupes et une diminution du nombre de sociétés. La conserverie bretonne représente encore 50% des emplois nationaux dans le domaine.

Une continuité de l'ambition régionale pour la pêche et l'aquaculture

A la session de décembre 2010, les élus du Conseil régional votaient un programme pour la pêche et l'aquaculture pour les années suivantes. Ce programme avait pour ambition de soutenir les filières et pérenniser leurs activités face aux enjeux rencontrés avant la réforme de la Politique commune des pêches (PCP) de 2014.

Il s'agissait notamment de faire face aux besoins en investissements de la filière, dont le renouvellement de la flottille de pêche. C'est pourquoi, la Région a ensuite fait le choix de participer au fonds Breizh Armor Capital créé par Arkéa (voir plus bas).

Déjà à l'époque, la filière ostréicole subissait d'importants phénomènes de surmortalité. La Région s'était donc mobilisée pour accompagner les entreprises dans leur renouvellement, diversification ou modification des pratiques. La convention avec la SAFER en 2018 pour préserver le foncier découle de ce

programme et de la volonté de répondre à cet enjeu essentiel pour maintenir la capacité de renouvellement de la profession.

L'organisation du marché était déjà une priorité régionale. Ceci s'est concrétisé par divers travaux d'animation de la filière par la Région, le soutien à divers projets portuaires, promotions des produits, signes officiels de qualité, etc. De cette animation découle notamment la création du groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » et la mobilisation des opérateurs sur la thématique de la première commercialisation.

Le renforcement des organisations professionnelles et leur association pour structurer la filière et répondre à divers enjeux est apparue comme une priorité. C'est pourquoi la Région a soutenu le regroupement de ces structures dans le cadre de projets collectifs portant notamment sur l'attractivité et la promotion des métiers, la gestion de la ressource ou la valorisation des produits. De même elle a accompagné la réforme des Comités des pêches et la création des Comités départementaux. La volonté de soutenir le dialogue entre les divers maillons et diverses filières a contribué au lancement de l'association Breizhmer avec le soutien de la Région (cf. ci-après).

Face à l'enjeu de la dernière réforme de la PCP, la Région Bretagne s'est impliquée fortement à tous les niveaux de consultation en lien avec les autres Régions françaises mais également en lien avec les autres régions européennes, en particulier dans le cadre de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes).

L'implémentation du FEAMP actuel

La période 2014-2020 qui se referme a été marquée par la reconnaissance du rôle incontournable des Régions pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture avec, pour la première fois, la délégation par l'Etat de la gestion d'une partie du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Pour la Bretagne, les enveloppes déléguées sur des mesures de soutien aux investissements individuels des professionnels, aux équipements et infrastructures collectives et en faveur du Développement local par les acteurs locaux (DLAL) représentaient 59 Millions d'euros.

Sur cette enveloppe régionale, la Bretagne a contribué en juillet dernier à l'effort national pour faire face à la crise sanitaire à hauteur de 4 M€. Cette somme a abondé les mesures d'arrêts temporaires et de compensation mises en œuvre par les services de l'Etat suite à la période de confinement qui a fortement perturbé la première mise en marché.

La programmation des mesures régionales à l'issue de la Commission permanente de septembre 2020 atteint 23M€ (taux de programmation 42%) et les paiements à mi-août atteignaient environ 13 M€ (taux de paiement 23%). Il est important de noter que sur les 14 mesures ouvertes en Bretagne, 8 ont un niveau de programmation supérieur à 50% et la majorité de celles-ci se situent entre 60 et 70% de programmation, le retard se situe principalement sur les mesures concernant les ports de pêche, le DLAL ou l'aval.

Malgré les efforts de rattrapage consentis par les services instructeurs, les retards très importants pris en début de programmation (adoption du règlement après sa date d'entrée en vigueur, dépôt tardif du programme opérationnel national, disponibilité du système de gestion national Osiris) n'ont pas encore été comblés. La prolongation d'un an de la programmation en Bretagne devrait le permettre.

La loi NOTRe et ses impacts récents

Les transferts de certains ports de pêche départementaux, par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a renforcé la compétence régionale en matière portuaire. Ainsi, la Région est devenue au 1er janvier 2017 propriétaire ou autorité concédante de plusieurs ports de pêche dotés d'une halle à marée (Quiberon, Concarneau et Roscoff).

Les échanges sur les transferts de compétence entre la Région et les Départements du Finistère et des Côtes d'Armor ont abouti à un accord portuaire actant la répartition des compétences de chaque collectivité et formalisant leur souhait de mettre en place une coopération des autorités portuaires compétentes dans le domaine de la pêche, pour agir de manière collective et coordonnée. L'objectif est de développer toutes les synergies pertinentes entre les ports de pêche. C'est le fondement du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne ».

Certaines intercommunalités ont développé des politiques en faveur des filières halieutiques grâce aux nouvelles compétences économiques conférées par la loi, parfois en association avec des politiques foncières en zones d'activités. Il est envisageable que ces initiatives se développent. Elles gagneraient à être autant que possible coordonnées avec la politique régionale pour assurer cohérence et complémentarité.

Une mobilisation collective, engagée en 2019

Création du groupement interportuaire « Pêche de Bretagne »

Les collectivités bretonnes ont souhaité mettre en place une coopération portuaire à l'échelle régionale dans le secteur halieutique pour agir de manière collective et coordonnée. En effet, la compétitivité de la filière passe notamment par une amélioration de la première commercialisation ou le développement des échanges entre maillons pour une meilleure coordination verticale. L'organisation et le fonctionnement des halles à marée sont déterminants. Elles sont les premières places de mise en marché des produits de la pêche, interfaces entre l'amont (la production) et l'aval (le mareyage, la transformation, la distribution). Cet enjeu de travail en commun pour la pérennité de toutes les criées est aussi un enjeu d'aménagement harmonieux du territoire littoral offrant activités et services partout et garantissant des emplois pérennes toute l'année. Il est essentiel que les halles à marée travaillent davantage en synergie et puissent s'adapter aux évolutions de la filière.

Le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » regroupant le Conseil régional, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère, Lorient Agglomération et le Syndicat mixte pêche plaisance de Cornouaille est au centre de cette démarche. Un protocole d'accord signé en octobre 2018 formalise le Groupement interportuaire et la volonté de ses membres de se coordonner afin d'améliorer la compétitivité des ports de pêche et de la filière. L'existence récente du Groupement et ses travaux s'est révélée fort opportune pendant le confinement, en collaboration avec l'association Breizhmer elle aussi créée récemment et qui fédère les principales structures professionnelles de la filière bretonne.



Création de l'association Breizhmer

Les Comités des pêches et de la conchyliculture, les organisations de producteurs à la pêche ou les représentants du mareyage ont entrepris de se regrouper au sein de l'association Breizhmer. L'objectif est de structurer la filière des produits de la mer bretonne et de faciliter le nécessaire dialogue entre les divers acteurs de la pêche et de l'aquaculture ainsi qu'avec l'administration ou les élus (du local au niveau européen). L'emploi, la promotion des produits ou la défense des intérêts de la filière halieutique bretonne sont les thèmes sur lesquels intervient prioritairement Breizhmer. Faute d'interprofession, cette démarche novatrice était attendue depuis de nombreuses années. Très fortement soutenue par la Région, elle va permettre de consolider les liens entre les diverses activités et mettre en œuvre, sur des problématiques communes, des actions structurantes.

Travaux de concertation collectifs autour de l'étude prospective Horizon 2040

Des travaux de concertation ont été menés depuis dix-huit mois au travers des travaux de prospectives de l'étude Horizon 2040. Cette étude avait été engagée afin de mettre à jour les leviers que pouvaient mobiliser la filière pour prendre en main son avenir dans un contexte d'incertitudes. L'étude a permis de

récolter une matière extrêmement riche, et les enjeux et priorités d'actions que plus pertinents au regard des crises en cours ou à venir.

Après la restitution de l'état des lieux et la présentation des enjeux en novembre 2019, la suite des travaux, malgré la situation sanitaire, a permis d'identifier une somme de leviers d'action via une consultation électronique des acteurs à la fin du 1er semestre 2020. Ces pistes de travail sont détaillées au chapitre suivant.

Les démarches conjointes Etat/Région

La directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM) de 2010 et la directive planification de l'espace maritime (DPEM) qui l'a suivie ont entraîné une forte évolution de la politique de l'Etat en matière de gestion de la biodiversité marine et de planification des usages et activités. Dix ans plus tard, le document stratégique de façade (DSF) tente de concilier le double objectif de protection et de restauration de la biodiversité marine, et de support du développement durable des activités humaines en mer.

Son plan d'action est en cours de finalisation au moment où l'Etat propose une stratégie nationale des aires protégées unifiant les dimensions terrestres et marines. 2020 est également l'année choisie par le Gouvernement comme la Commission européenne pour décliner des objectifs très ambitieux de surfaces classées en zones de protection forte. Ces documents et stratégies impliquent des contraintes fortes pour les filières halieutiques, et mobilisent les organisations professionnelles déjà largement impliquées depuis une décennie par les enjeux de la politique commune des pêches, de la croissance bleue et de la protection des écosystèmes marins.

A l'échelle régionale, l'Etat et la Région travaillent de concert, qu'il s'agisse de la mise en œuvre des contractualisations (Fonds européens et contrat de plan), de compétences partagées (lycées et formations maritimes) et de concertation aux côtés des professionnels. Sur ce dernier point, la Conférence Régionale Mer et littoral (CRML), qui réunit l'ensemble des acteurs de la mer en Bretagne sous coprésidence Etat et Région, s'est dotée d'une Stratégie bretonne mer et littoral. Elle permet de mettre en cohérence les différents documents stratégiques légaux produits par les différentes institutions, que ce soit le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour la Région, ou le Document stratégique de façade pour l'Etat.

De manière plus ciblée, la signature du Contrat d'Action Publique entre l'Etat et la Région en 2019 possède un volet maritime incluant le secteur pêche et aquaculture, fixant l'objectif d'une feuille de route commune pour fin 2020. Ce rapport constitue la contribution de la Région à ces travaux. La mise en œuvre de ce volet maritime s'est traduit par la création d'une commission spécialisée de la CRML. De même c'est fin 2019 que les partenaires professionnels, l'Etat et la Région ont signé leur engagement autour d'un nouveau Contrat d'Objectifs Emploi Formation sur la filière des produits de la mer, composé de 4 thématiques : la production d'un diagnostic-emploi compétence partagé, la définition d'orientations pour une offre de formation adaptée et complémentaire, l'amélioration de la connaissance du secteur et de ses métiers auprès de tous les publics, et l'accompagnement des entreprises en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

De manière évidente, l'Etat en région et la Région agissent de concert dans le suivi et les travaux d'accompagnements des filières dans la période très agitée et incertaine qu'elles affrontent. Là aussi, la dimension collective est essentielle pour mobiliser toutes les possibilités d'intervention y compris régionale et d'expérimentation.

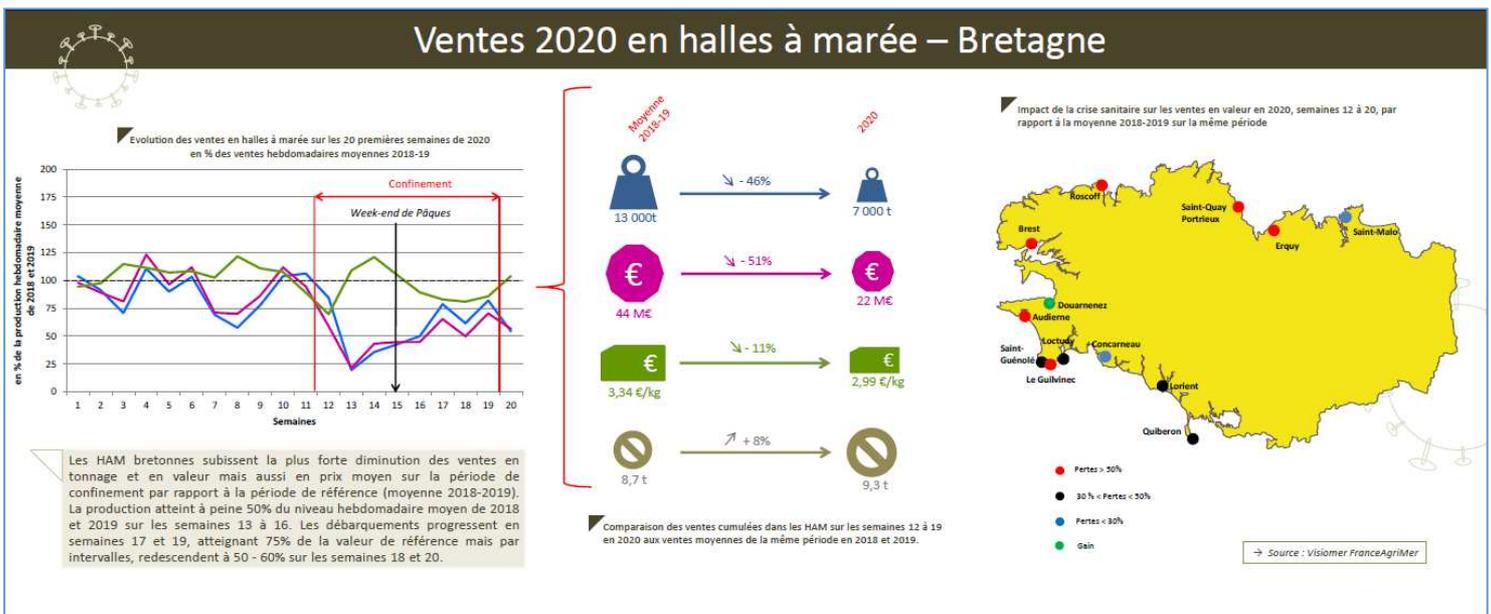
Le confinement, une crise inédite

Le confinement national suite à la crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact important sur les filières en Bretagne, lié aux difficultés de commercialisation, du fait de la perte ou de la diminution de certains

débouchés commerciaux (tels que la restauration hors foyer - traditionnelle des GMS, l'exportation ou les marchés).

Pour la pêche, cela s'est traduit par une diminution des cours, une forte hausse des invendus et la destruction de produits, obligeant les organisations de producteurs à intervenir de manière très forte dans les premières semaines. Tous les maillons de la filière pêche ont été impactés (à des degrés divers selon les ports et les activités). Le segment hauturier a été particulièrement touché puisque la production est en grande partie destinée à la RHF ou à l'export. Face aux risques sanitaires (responsabilité des employeurs) et aux difficultés de commercialisation, toute la flotte hauturière bretonne est restée à quai pendant plusieurs semaines dans l'attente d'un dispositif d'arrêt temporaire mis en place par l'Etat et financé par le FEAMP. La situation s'est révélée plus contrastée pour le segment côtier avec le maintien de l'activité de certains navires. Selon les ports et les métiers, l'impact est différent. Les poissonniers détaillants (notamment ceux achetant sous les criées bretonnes) ont permis de maintenir une demande sur certains produits. Des ventes directes au consommateur ou des contrats avec la GMS se sont également ponctuellement mis en place (avec plus ou moins de réussite).

Ces difficultés ont eu des répercussions sur les autres maillons de la filière, notamment les halles à marée (dont une partie de la rémunération repose sur des taxes *ad valorem*) et le mareyage. Ce dernier, déjà fragilisé, a eu des difficultés à faire face à la baisse de l'activité, et n'a pas pu bénéficier des mêmes dispositifs d'accompagnement nationaux que le maillon productif malgré les autorisations de l'Union Européenne. Certains opérateurs ont eu recours à l'importation pour maintenir un niveau minimal d'activité, ce qui a accentué les difficultés de commercialisation des produits bretons.



Projet COPECO porté par l'UMR Amure, Juillet 2020

Les ports de Bretagne Sud (Concarneau, Lorient et Quiberon) sont ceux ayant le mieux résistés à la crise. La pêche côtière a notamment bénéficié d'un nombre important de poissonniers détaillants achetant sous ces criées. La particularité de la pêche hauturière à Lorient (exercée par un armement appartenant à la GMS et disposant ainsi d'un réseau de commercialisation ce qui lui a permis de se maintenir en activité) explique une situation différente des autres ports (flotte à l'arrêt). Les ports de Bretagne Nord (à l'exception de Saint-Malo) sont ceux ayant été le plus impactés (baisse de 60 à 80 % de leur chiffre d'affaires), surtout ceux dont l'activité repose en partie sur le segment hauturier.

Pour la conchyliculture, cette crise de marché s'est ajoutée aux difficultés déjà rencontrées liées à la pollution des eaux ou à des phénomènes de prédation par exemple.

A l'occasion de cette crise exceptionnelle, la filière a démontré sa capacité à échanger et à s'organiser, avec l'aide de la Région. Ainsi, les membres du Groupement interportuaire se sont réunis chaque semaine pour définir une position commune sur les dispositifs de soutien possibles et le suivi des plans de continuité d'activité des concessionnaires. Un outil de prévision des apports à l'échelle bretonne a été

développé, permettant une meilleure transparence du marché et d'anticiper les tendances. L'association Breizhmer a joué pleinement son rôle en réunissant les divers acteurs, en particulier les représentants des producteurs et des GMS. Un site mettant en relation producteurs (pêche et aquaculture) et les consommateurs a également été développé, en complément du site produits-locaux.bzh mis en place par la Région et qui aussi été utilisé pour les produits de la mer.

Le choc du confinement préfigure l'impact potentiel d'un Brexit sans accord en 2021. Sur ce point tout a déjà été présenté dans le rapport de session de décembre 2018. Ce qui est certain, c'est qu'avec le confinement, toute la filière est bien plus fragilisée aujourd'hui.

2. Enjeux & priorités

L'étude Horizon 2040 a permis d'identifier 7 enjeux principaux pour la filière. La plupart d'entre eux sont bien connus et n'ont pas forcément beaucoup changé depuis 2012, car les outils mis en place collectivement par les acteurs ou la puissance publique ont été insuffisants pour y répondre pleinement :

- Être une destination pour les femmes et les hommes de demain : comment rendre attractifs les métiers de la mer et fidéliser les professionnel.le.s ?
- Tirer le meilleur parti de l'offre sur le marché des produits aquatiques : comment mieux valoriser les produits en répondant aux attentes des consommateurs et des citoyens ?
- Pouvoir s'investir dans de nouvelles pratiques : comment innover et expérimenter dans un contexte fortement contraint ?
- Moderniser et adapter les flux et les circuits : comment repenser la logistique et les circuits de distribution dans un contexte de réduction nécessaire des émissions de gaz à effets de serre et de demande de produits locaux ?
- Habiter le territoire et pérenniser la diversité fine des métiers : comment conserver une diversité d'opérateurs permettant un maillage territorial tout en structurant le secteur ?
- Se projeter et s'adapter : comment pérenniser et adapter les outils de travail en vue d'une durabilité du secteur ?
- Faire ensemble avec (ou sans) la puissance publique : comment appuyer et soutenir les acteurs du secteur halieutique breton face aux vulnérabilités révélées ?

La crise sanitaire a confirmé l'importance de certains de ces enjeux qui résonnent particulièrement avec les grandes orientations de la BreizhCOP et du rapport de juillet 2020 portant sur le Redémarrage et les transitions.

Sans attendre les conclusions de ces travaux importants et très fournis, certains enseignements utiles pour ce rapport d'orientation peuvent déjà en être retirés :

- Une forme de fatalisme à l'égard des changements environnementaux (accès et qualité de l'eau et des milieux, élévation du niveau de la mer, abondance et déplacements des stocks etc.) qui appelle au besoin de replacer la filière en situation d'agir sur l'impact de ses activités pour engager les transitions qui s'imposent, mais également en déployant l'expertise nécessaire pour permettre à la filière d'anticiper sur les changements exogènes qui l'affectent ;
- Un manque de coordination de filière dans la gestion du marché des produits de la mer, douloureusement mis en évidence lors de la crise sanitaire, et qui suggère de renforcer la culture économique du secteur, les outils et les espaces d'échanges et de coordination entre les maillons production et à terre ;

- Un modèle artisanal qui irrigue nos ports et nos territoires, mais se trouve fragilisé par les évolutions économiques et de l'emploi, et le manque d'outils collectifs performants ;
- Le fardeau de la réglementation, particulièrement exhaustive dans ce secteur d'activité, et qui appelle à la fois des réformes profondes (PCP) comme des simplifications à engager à l'échelle régionale (Contrat d'action public) ;
- Une demande forte d'actions souvent collectives à l'échelle de la Bretagne à l'instar des travaux engagés par la filière elle-même autour de l'association interprofessionnelle Breizhmer, et spécifiquement à l'égard de la Région (planification maritime, ports et criées, recherche et innovation, formation, aides économiques...).

En synthèse, il semble assez clair désormais que l'enjeu de durabilité de ces secteurs se double d'un enjeu de résilience à des chocs de toute nature, qui n'auront sans doute de commun que leur récurrence et leur impact. Cela doit réinterroger l'ensemble des orientations et des exercices de planification et de contractualisation, au risque de proposer des outils « hors sol » pour la décennie à venir, ou d'aggraver la fragilité de ces secteurs d'importance pour nos territoires littoraux.

3. Pour des filières halieutiques résilientes

Le confinement sanitaire a durement ébranlé les filières halieutiques, et constitué une sorte de répétition générale de ce qu'elles pourraient être amenées à connaître à plus long terme lorsque le Brexit entrera pleinement en vigueur, surtout en l'absence d'accord. De même ce secteur d'activité est un des premiers à avoir été confronté aux conséquences du changement climatique. Face à ces crises inédites, d'ampleur et de durée diverses, et dont les conséquences ne sont pas toujours prévisibles, il apparaît indispensable de rechercher autant que possible la résilience afin de pouvoir faire face à toutes les situations en préservant la pérennité de l'activité. La Bretagne n'envisage pas son avenir sans filières halieutiques. Malgré les crises et les incertitudes, l'ambition doit être de maintenir un secteur attractif, ouvert et dynamique.

La conjonction d'une période aussi incertaine avec des élections régionales va inévitablement perturber la continuité d'action de l'institution régionale. Il reviendra bien sûr à la prochaine majorité issue des urnes de définir une nouvelle politique halieutique régionale. Toutefois, les enjeux sont trop importants et immédiats pour ces filières pour ne pas présenter dès aujourd'hui des pistes de réflexion qui pourront servir de base de travail aux nouveaux élus. De plus certaines actions peuvent être mise en œuvre sans délai.

3 grands axes d'action font d'ores et déjà consensus avec les professionnels et peuvent structurer l'action régionale quelle que soit la tournure des événements :

- **Accélérer les transitions écologiques, énergétiques et sociétales des entreprises**
- **Aménager le territoire et planifier les activités actuelles et à venir**
- **Mieux organiser et moderniser la filière**

Accélérer les transitions écologiques, énergétiques et sociétales des entreprises

En matière de transitions, les entreprises de la filière ont déjà beaucoup avancé, alors même que certaines innovations d'autres secteurs sont parfois difficilement transposables dans ce domaine aux contraintes très spécifiques (eau de mer, froid, conditions de travail et de pénibilité, travail nocturne...).

Prioriser les projets d'investissement dans ce domaine semble une nécessité dans le cadre du futur fonds européen FEAMPA.

Priorités d'investissement dans la transition écologique

- Motorisation des navires de pêche et de conchyliculture : hydrogène à la pêche, motorisation électrique pour les plates de conchyliculture en fonction de leur usage. Généralisation des systèmes de monitoring intelligent à bord des navires.
- Innovation en matière d'engin de pêche plus durables et sélectifs
- Déploiement des énergies renouvelables dans les entreprises et les zones portuaires, adaptation des ports à la conversion des navires, en lien avec la feuille de route hydrogène de la Région.
- Déploiement des dynamiques d'économie circulaire, par la collecte et le recyclage des matériaux, mais aussi par l'écoconception des matériels de pêche et de conchyliculture, de traitement et de conservation des produits, des emballages, en lien avec la stratégie régionale.
- Recherche de sobriété dans la consommation des ressources de toutes nature comme les protéines animales pour l'alimentation, l'énergie ou l'eau en quantité et en qualité pour l'aquaculture : pisciculture en circuit fermé, espèces à bas niveau trophique (notamment herbivores), aquaculture multitrophique intégrée (AMTI) et aquaponie (processus associant la culture maraîchère et l'élevage piscicole), productions extensives cohérentes avec les habitats marins bretons (forêt de laminaires, moules et huîtres de pêche...).
- Transition des activités de transformation et de commercialisation, faisant partie intégrante de la chaîne de valeur et donc de la durabilité de la production alimentaire : démarches innovantes en matière d'emballages, types de découpe ou de présentation optimisant la valorisation de tout le produit et pas seulement les tailles dites « portion », pas toujours cohérentes avec la bonne gestion de la ressource.
- Approche de gestion des ressources fondée sur la connaissance scientifique et la coexpertise pour les stocks côtiers et locaux, mais aussi la gestion des écosystèmes de manière générale. Le niveau d'activité doit être adapté à la réalité en évitant les réactions sous le coup de l'émotion. On peut donner l'exemple du maerl pour lequel des études ont permis d'adapter le niveau d'exploitation de la pêche localement de manière précise et avec une bonne acceptabilité des acteurs. Cette approche sera sans doute essentielle pour faire converger les acteurs dans un plan de gestion préservant les activités de pêche et les mammifères marins dans le golfe de Gascogne. L'approche de précaution ne suffit pas dans ces zones où la richesse des écosystèmes marins coïncide naturellement avec la ressource halieutique ciblée, la situation doit être objectivée pour concilier durablement les usages.
- Les questions de digitalisation et de transitions numériques accompagnent souvent la décarbonation des activités et les questions de conditions de travail et d'attractivité. Cette transition numérique du secteur, dénommée la « marétique » dans une récente étude du CESER de Bretagne, devra toutefois faire l'objet de vigilance quant à sa consommation énergétique.

Attractivité des métiers, installation et transmission

La question de l'attractivité des métiers de la filière et de la fidélisation dans l'emploi est un sujet central depuis longtemps. Le niveau de rémunération n'est pas le seul déterminant. L'enjeu est bien désormais de travailler toutes les composantes du bien-être au travail (horaires, déplacements, articulation des temps, santé, sécurité, évolution...), mais également de mieux valoriser des métiers porteurs de sens en ce qu'ils participent au Bien manger pour tous.

L'amélioration des conditions de travail à bord des navires, dans les entreprises aquacoles, les halles à marée, ateliers de mareyage ou de transformation est un facteur d'attractivité, mais aussi de bien-être

pour toutes les populations côtières qui en vivent. Cependant, la seule modernisation des outils productifs ne suffit pas aujourd'hui à redonner une attractivité forte à certains métiers, dont les conditions d'exercice resteront assez éloignées des standards sociaux terrestres et/ou urbains. Entreprises et organismes de formation sont concernés au même titre pour l'amélioration des conditions sociales, l'égalité femmes hommes, la formation continue, la santé, l'ergonomie des postes et la sécurité au travail. Le Contrat d'objectif emploi formation est un des outils disponibles avec les deux actions prioritaires en 2021 portant sur l'accueil, la fidélisation et l'accompagnement de la fonction ressources humaines des entreprises, et sur la promotion des métiers.

Le soutien à l'installation et la reprise des entreprises restera essentiel pour pérenniser l'activité, avec les outils disponibles sur la prochaine période, y compris en aide directe. Il est complémentaire du travail initié avec la SAFER pour préserver les zones conchylicoles soumises à forte pression foncière, et faciliter la reprise par des professionnels de terrains à usage conchylicole.

Aménager le territoire et planifier les activités actuelles et à venir:

Un maillage logistique et de services structurant à bâtir

Pour l'avenir, la question des investissements et du maillage des infrastructures et des services portuaires associés sera essentielle, et ce sous différents angles :

- Des enjeux de renforcement de la logistique interportuaire entre les places pour pallier des problématiques de crise, ou encore pour optimiser les possibilités de vente, et des débarquements et flux de produits qui vont évoluer suite au Brexit.
- Un service de qualité offert à toute la flottille et à tous les professionnels, y compris des navires côtiers, pêcheurs à pied qui ne travaillent pas sur une place portuaire dotée d'une halle à marée
- Des regroupements de produits pour des questions sanitaires ou d'expédition par exemple des coquillages (bassins d'épuration et de stockage). Ce sujet est en train de se développer fortement suite aux contaminations au norovirus. Ces solutions sont évidemment complémentaires d'un travail de remise à niveau des réseaux et infrastructures de traitement de l'eau, et devront rester sobres dans l'artificialisation du foncier associé.

La consolidation d'un maillage des halles à marée et des points de débarquements/ regroupements structurants est essentielle pour maintenir les équilibres des filières, accompagner les évolutions sanitaires, de traçabilité ou de contrôle et de logistique. Ce travail devra associer le groupement interportuaire, l'Etat en Région, les transporteurs et les professionnels. Certains projets portés par les groupes d'action locales pêche et aquaculture du FEAMP participent déjà à cette dynamique de maillage.

En matière aquacole, l'étude réalisée en 2017/2018 par Investir en Finistère a permis une prise de conscience collective et amorcé un début de concertation pour identifier des lieux propices à l'installation d'activité aquacole ou nécessitant un accès direct à l'eau de mer, qu'il s'agisse de zones portuaires ou de zones d'activités.

Une planification de l'espace maritime à renforcer à l'échelle locale

Si la question de la planification des activités en mer est essentielle avec l'émergence de nouvelles activités comme les énergies marines ou la montée en puissance des questions de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, ces processus sont lents, complexes, souvent inadaptés aux contraintes des professionnels et ne donnent pas la visibilité nécessaire aux acteurs sur le temps long.

Ainsi, bien que la planification des énergies marines renouvelables soit travaillée très en amont et négociée, les projets mettent bien trop longtemps à se mettre en place, ce qui crée la source des accords initiaux. Sur ce point les processus de mise en œuvre doivent être respectés et les engagements tenus, la CRML est en Bretagne le lieu de discussion et de conclusion de ces accords à l'issue de larges concertations. Cela se poursuivra en capitalisant sur la création de la commission spécialisée halieutique au sein de la CRML.

Dans d'autres domaines c'est tout simplement une absence de planification qui pose problème et aboutit à un *statu quo* en terme de développement des activités incohérent avec les ambitions européennes et nationales. On peut citer l'aquaculture en général et particulièrement la conchyliculture et l'algoculture en Bretagne. L'ambition de développement de ces secteurs ne pourra se concrétiser que par un exercice de planification impliquant tous les acteurs et les pouvoirs publics, aboutissant à un Schéma régional de développement de l'aquaculture bretonne.

Cette absence de visibilité est un frein à l'émergence de projets et d'investissements nouveaux et est défavorable à l'innovation. Elle complique également le travail indispensable de concertation locale afin d'adapter les projets initiaux à la réalité des territoires.

Planifier et concerter est essentiel, encore faut-il le faire à la bonne échelle. Les grandes stratégies de façades par exemple ne sont pas pertinentes lorsqu'il s'agit de concerter et de concilier les usages locaux. La mise en œuvre opérationnelle passe par la planification locale, et une gestion locale concertée et intégrée associant tous les acteurs d'un territoire cohérent du point de vue maritime et littoral. C'est seulement par ces échelles favorisant la conciliation des usages (parc marin, Schéma de mise en valeur de la mer, SCOT littoraux,...) que les objectifs ambitieux européens, nationaux et même régionaux pourront prendre corps.

Mieux organiser et moderniser la filière

Fonds de mutualisation

Les crises sanitaires ont remis sur le devant de la scène des problématiques anciennes dans la filière portant sur la question de la couverture des risques et des aléas.

Les anciens outils que constituaient les caisses chômage intempéries ont été déclarés illégaux par l'Union européenne. De la même manière la suppression des calamités agricoles pour la conchyliculture, a laissé les acteurs et l'Etat sans outil alternatif, malgré de multiples travaux de faisabilité dans la période récente 2014-2019.

Cette absence d'outil de réponse d'urgence a abouti à la décision d'adapter le fonds structurel actuel pour répondre à une urgence conjoncturelle ; et ceci alors même que des mesures dédiées du FEAMP auraient pu permettre la mise en place d'outils cohérents à l'échelle nationale.

Actuellement la filière est particulièrement fragile à toute perturbation : tempêtes, fermetures pour problèmes de qualité de l'eau, Brexit, crise sanitaire majeure, prédation à répétition...

La filière doit se doter d'un outil financier robuste qui lui permette de surmonter des chocs violents, qu'ils soient localisés ou généralisés, courts ou longs, intenses ou récurrents. Devant les difficultés rencontrées à l'échelle nationale depuis plusieurs années sur ce point, les acteurs bretons pourraient se saisir du sujet sans attendre, ce qui n'interdit en rien de participer aux futurs travaux nationaux, l'essentiel étant désormais d'aboutir au meilleur outil le plus rapidement possible.

Modernisation des outils de mise en marché

Les organisations de producteurs se retrouvent actuellement dans l'œil du cyclone au regard de leurs compétences, la gestion des quotas de pêche est soumise à de très fortes incertitudes pour 2021 en lien

avec la problématique Brexit, mais aussi soumise à de très fortes turbulences de la crise sanitaire dans l'organisation et le soutien du marché.

Les outils publics qu'elles peuvent utiliser sont définis par les politiques européennes et internationales. Ce sont souvent des outils assez anciens, qui n'ont pas forcément été conçus pour les aléas auxquels la filière est désormais confrontée. Un retour d'expérience sur la crise sanitaire peut permettre, notamment en rapprochant les acteurs de l'aval et de l'amont de mettre en place des dispositifs d'alerte et de solidarité. L'objectif serait d'anticiper collectivement les aléas afin de supprimer toute destruction de produit tout en limitant l'intervention financière massive et à perte des organisations.

Transparence des marchés

La transparence du marché et les prévisions d'apport constituent le point de départ d'une organisation de filière efficace, pour offrir plus d'informations aux producteurs et aux acheteurs, pour guider les actions des uns et des autres de manière claire, lisible et transparente. Le groupement interportuaire Pêche de Bretagne en fait une priorité. Dans un contexte de crise sanitaire, la filière bretonne, peu satisfaite des outils nationaux existants, a développé pendant le confinement un outil de transparence du marché apportant davantage d'informations (« stocks flottants », données qualitatives telles que les navires en mer et la prévision de leur jour de vente, etc.). Il permet de renseigner sur la prévision des apports avec plus de finesse et une meilleure visibilité (deux semaines). Outre l'information consolidée à l'échelle régionale, son intérêt réside dans sa diffusion par un « canal » unique. Ce travail permet aux concessionnaires portuaires de mutualiser leur action.

La seconde étape de la démarche serait de permettre l'automatisation de la consolidation des données et de la diffusion de l'information via un outil dédié et mutualisé entre les concessionnaires, avec des modules complémentaires pouvant être développés afin d'avoir une meilleure visibilité du marché (tels que les besoins de l'aval de la filière).

L'aboutissement de ce processus de transparence et de traçabilité au sein des filières serait une démarche de certification. Le Groupement Interportuaire, les producteurs et les acheteurs s'associeraient pour mettre en place un outil de traçabilité certifié des produits. En effet, le sujet commence à bord des navires et se poursuit au moment de la débarque puis de la première mise en marché en y intégrant l'activité des cellules commerciales et l'importation. La crise sanitaire a montré les faiblesses du système actuel et l'absence de garanties offertes au consommateur faute d'outil efficace et harmonisé tout au long de la chaîne. Un premier outil existe et a vocation à se déployer rapidement mais il ne couvre pas l'ensemble de la filière. Il ne prend pas en compte le début des opérations jusqu'au distributeur final. L'usage de la blockchain est une piste à explorer pour développer un tel outil qui pourrait se révéler d'autant plus précieux après le Brexit. Il serait en outre un préalable indispensable à la création d'une marque ou d'un label breton afin de mieux valoriser les produits.

Les criées sont garantes de la transparence des transactions dont elles s'occupent. Par l'enregistrement des débarquements, elles participent également à la gestion des pêches et à la performance économique de la filière. Cela correspond aux attentes des consommateurs, mais aussi du citoyen. En outre, elles sont les seules à pouvoir garantir un fonctionnement préservant les acteurs de la filière d'une « ubérisation » du marché dans le cas où les criées seraient contournées.

Valorisation des produits

La valorisation des produits doit se faire aux diverses étapes de la filière : production (travail du produit et moyen de conservation à bord pour la pêche, technique d'élevage pour l'aquaculture), commercialisation (première vente adaptée au produit) et transformation. Divers moyens ou démarches contribuent à la valorisation des produits.

Pour la pêche, les halles à marée ont un rôle important dans la valorisation des produits. Pour réussir, au-delà des enjeux de traçabilité, il est indispensable d'offrir un service qualité et normalisation

harmonisé et efficace dans toutes les criées bretonnes qui réalisent d'agrèage. C'est là que la mise en marché se fait principalement. Les halles à marée sont également garantes de la qualité sanitaire des produits mis en vente. Dans le cadre du groupement interportuaire, des travaux sont menés afin d'harmoniser les pratiques en lien avec les concessionnaires.

Les halles à marée bretonnes devront également pouvoir s'appuyer sur une normalisation commune, sur laquelle elles ont déjà travaillé depuis 2018, afin de pouvoir s'adapter et proposer le cas échéant un catalogue de vente commun : cette perspective deviendra peut-être une urgence dès 2021 et la mise en œuvre du Brexit, afin de sécuriser collectivement l'activité des criées dans ce contexte très incertain.

Les consommateurs recherchent des produits locaux et frais, or les produits restent mal identifiés. Il est donc indispensable que les filières s'organisent sur le thème de la certification des produits. Un projet commun est lancé entre le groupement « Pêche de Bretagne » et Breizhmer. Cette dynamique vient faire écho d'une part celle proposée par Produit en Bretagne, mais aussi à des travaux nationaux menés sur la marque Pavillon France ou l'écolabel national porté par FranceAgriMer. Les halles à marée seront parties prenantes de la démarche de marque en construisant ce service qualité régional, indispensable également à l'attractivité des places bretonnes. Les acteurs ressentaient déjà le besoin de travailler sur une valorisation des produits bretons avant la crise du printemps, conscients du besoin de trouver des vecteurs de communication de leur savoir-faire et de leurs pratiques exemplaires, en particulier quant à la préservation de la ressource (stocks au rendement maximum durable par exemple).

Des actions d'urgences ont été mises en place pendant la crise, avec la création de plateformes de mise en relation des producteurs avec les acheteurs/consommateurs (produits-locaux.bzh, Allo la mer). Ces outils ont permis de générer une forte solidarité et de renforcer le lien direct entre le producteur (pêche et aquaculture) et le consommateur pendant le confinement. Ce lien très fort à l'origine locale des produits, à l'image et à la valorisation du travail des professionnels est à cultiver et à développer. Il a véritablement permis à des entreprises de continuer à travailler malgré la fermeture d'une grande partie des circuits de distribution.

Néanmoins, cette valorisation du local ne doit pas se faire au détriment de l'intérêt collectif. Les investissements importants réalisés dans les ports de pêche et sur les concessions portuaires comportent une part très importante de financement public, compte tenu du caractère collectif, et du rôle très fort des ports et de ces activités dans l'attractivité et les filières connexes qui y sont associées (réparation navale, équipementiers, maintenance). Pour autant, ce modèle est fragile, et l'usage des services portuaires (quai, terre-plein, grues) doit être financé par les usagers, et ce quel que soit le mode de commercialisation. Le mode de financement des criées par la tarification des services sera peut-être amené à évoluer.

Organisation collective et solidarité

Créés en 2019, le groupement interportuaire « Pêche de Bretagne », tout comme l'association Breizhmer préexistaient à la crise. Celle-ci a confirmé leur pertinence et leur capacité à agir pour permettre le dialogue, accompagner les acteurs et proposer des solutions. Ces organisations seraient utilement complétées par une structure de type GIE regroupant les concessionnaires portuaires afin de permettre davantage d'opérationnalité. Les halles à marée sont en effet au cœur d'un système en forte évolution. L'imminence du Brexit doit pousser les halles à marées bretonnes à sortir d'une logique de concurrence pour plus de coopération à la fois en situation d'urgence et pour mener des actions de long terme. C'est le souhait de nombreux acteurs des filières.

Outils collectifs

- Plus d'observation de la filière pour plus d'agilité : l'absence d'un observatoire économique de la filière bretonne s'est fait cruellement sentir pendant le confinement. Il a fallu des semaines pour qu'une photo qualitative de la situation des entreprises puisse se dessiner, faute d'avoir une base de données actualisée et accessible pour y appliquer des simulations. Les outils existants y compris au niveau national sont largement insuffisants. La création d'un observatoire

économique des filières halieutiques bretonnes pourra être BreizhMer.

- Plus de connaissance pour plus de durabilité : la gestion des ressources et de la qualité du milieu marin sont dépendants du niveau de connaissance scientifique des ressources et des écosystèmes. Ce sont des facteurs de durabilité et de visibilité pour les entreprises, des outils de pilotage pour les organisations et les institutions. Ces connaissances sont aujourd'hui lacunaires malgré une forte présence des acteurs de la recherche marine en Bretagne. Une meilleure coordination entre ces acteurs et les professionnels semble nécessaire.
- Plus d'innovation pour mieux résister aux chocs commerciaux : Les outils de l'innovation en matière agroalimentaire en Bretagne sont nombreux. Leur contribution dans le domaine des produits de la mer pourrait être plus important, qu'il s'agisse de process, de produits ou de technologies. Toutefois, la compatibilité de ces innovations avec les objectifs d'économie des ressources sera un point de vigilance dans le déploiement de l'innovation (emballage et recyclabilité par exemple). Le croisement de filière qui existe par exemple depuis de nombreuses années entre la filière agricole et TIC par le programme Agretic porté par Bretagne Développement Innovation est un modèle à suivre pour la filière des produits de la mer.

Mise en cohérence des sources de financement publiques

Les filières halieutiques sont confrontées à un paradoxe : la transition écologique nécessite d'importants investissements alors même que le manque de visibilité inciterait plutôt à la frilosité. Pour les 7 ans qui viennent une complémentarité des outils d'accompagnement public devra se mettre en place, même si de fortes incertitudes pèsent encore sur les conditions de leur mise en œuvre.

Le Plan de relance national permettra de financer des projets immédiats, le plus possible dans cette dynamique d'accompagnement des transitions pour l'année 2021 et 2022. Ainsi, le soutien aux projets environnementaux non productifs est un des objectifs de son premier axe. Le second axe vise à mettre en œuvre un fonds environnemental pour les filières pêches et aquaculture, notamment ayant pour objectif une rupture technologique en matière de propulsion (hydrogène notamment). Enfin, le troisième axe vise à renforcer l'attractivité des métiers.

Sur cette même année, la programmation du Feamp 2014-2020 va se poursuivre et s'achever. Pour 2022, le prochain FEAMPA devrait pouvoir démarrer en complémentarité des contractualisations du prochain contrat de plan. C'est un outil important pour le financement des entreprises et des projets de territoire. Pour autant il a déjà montré ses limites et il est à peu près certain qu'il faudra faire des choix de priorisation pour son utilisation efficace.

Les possibilités d'accompagnement public des entreprises du secteur sont gouvernées essentiellement par ce que permet la Politique commune des pêches. Celle-ci est devenue lors de sa dernière réforme beaucoup plus restrictive dans les possibilités d'aide aux entreprises de pêche. A noter que le FEAMPA exige une concentration des actions mises en place de 30% minimum des dépenses en faveur d'actions permettant de lutter contre le changement climatique et en faveur de l'environnement. A ce stade, les travaux nationaux ne prennent que très peu en compte les enjeux nouveaux liés à la crise sanitaire et au Brexit. Les orientations budgétaires sont en outre plutôt restrictives par rapport à la période précédente ce qui devrait inciter à un ciblage plus fort des actions priorisée dans les fonds.

L'annonce de la mise en place d'une Réserve d'ajustement au Brexit de 5 milliards d'euros à l'échelle européenne est évidemment une bonne nouvelle. Toutefois, rien n'est connu à ce stade sur les modalités d'utilisation de ce fonds. Pour la Bretagne, et en particulier pour la filière halieutique qui sera lourdement touchée en cas Brexit sans accord, cette question sera essentielle à très court terme. La Région se tient prête pour contribuer à sa mise en œuvre.

En 2021, une évaluation de la mise en œuvre de la PCP sera réalisée par la Commission européenne. A ce stade, il n'est pas prévu de véritable réforme de cette politique, mais uniquement une révision d'après les indications du commissaire européen Virginijus Sinkevicius. Au regard de ce qui est en train de se jouer sur le Brexit, une simple révision semble peu en lien avec les très forts enjeux pour le maintien du secteur, avec une très forte probabilité de remise en question du modèle de gestion des droits de pêche. La Région sera particulièrement vigilante sur la conduite de ce processus.

Outils financiers complémentaires

La Région a participé à l'émergence d'outils financiers complémentaires pour accompagner les projets dans une logique économique en partenariat avec le monde bancaire, ces outils continueront à jouer leur rôle. Ainsi, BPI France et la Région Bretagne ont mis en place un fonds régional de garantie depuis une dizaine d'années. Les entreprises de la filière halieutique peuvent bénéficier de cette garantie bancaire. Ce dispositif est en particulier mobilisé pour l'acquisition de navires de pêche.

De même la Région participe au fonds professionnel de capital investissement (FCPI) « Breizh Armor capital » à l'initiative d'Arkéa Capital en partenariat avec les groupes bancaires Arkéa et Banque populaire Grand Ouest - Crédit maritime afin de pouvoir soutenir la mutation, le développement ou l'émergence des activités maritimes sur son territoire et s'adresse à des entreprises en phase d'amorçage, de développement ou de transmission. Aujourd'hui, le fonds est intervenu principalement pour la construction ou l'achat de navires de pêche ainsi que dans le domaine de l'aquaculture multi-trophique intégrée.

Créé plus récemment, BreizhIMMO est un outil de portage dédié au financement des investissements immobiliers et à l'accompagnement aux différentes étapes du projet. La filière alimentaire, et notamment halio-alimentaire, est l'une des 11 filières d'intervention de BreizhIMMO.

BREXIT : Anticiper, soutenir, saisir les opportunités

Le Brexit présente non seulement un enjeu majeur pour la filière halieutique bretonne mais aussi pour les économies locales. Au-delà de l'enjeu économique il en va de la cohésion des territoires. La pêche est un poumon économique qui permet le développement d'activités indirectes comme les services portuaires, les transports, la restauration, le tourisme, ou l'agroalimentaire. Conserver la force de la chaîne halieutique bretonne c'est conforter la Bretagne comme moteur au plan national au même titre que l'agriculture.

Les négociations actuellement en cours entre la Task Force de la Commission européenne et le Gouvernement britannique semblent enlisées. A toutes les étapes du processus de négociation, la Région s'est mobilisée pour soutenir ses pêcheurs en collaborant activement avec le Gouvernement français d'une part, le négociateur Michel Barnier et ses équipes d'autre part. Face au risque d'échec des négociations, et même en cas d'accord dont on sait qu'il nécessitera des concessions, la Région a mobilisé ses services dès le mois de juillet pour envisager tous les scénarii et y apporter des réponses. L'objectif est de soutenir la filière halieutique bretonne dans sa capacité à poursuivre son activité.

Pistes d'action pour la pêche bretonne post-Brexit

- Organisation collective partenariale : création d'une coopération avec et entre les professionnels au sein d'un Comité de pilotage. L'objectif est de pouvoir mettre à la disposition des acteurs de la filière une boîte à outils à la fois juridique, économique et financière leur permettant autant que possible une continuité d'accès à la ressource halieutique.

- Recours juridiques : Affiner les analyses légales afin d'identifier les moyens de recours juridiques, notamment au regard des droits historiques, en s'appuyant sur l'expertise de spécialistes du droit international maritime.
- Fonds pour l'accès à la ressource : Le cas échéant, si cela s'avère nécessaire, la Région pourra faciliter une concertation des acteurs économiques afin qu'ils mutualisent leurs ressources financières permettant d'accéder aux quotas comme cela se pratique déjà dans le cadre d'accords bilatéraux de pêche ailleurs dans le monde. La capacité d'organisation collective bretonne, récemment illustrée par la création de BreizhMer ou du groupement interportuaire Pêche de Bretagne, doit être mobilisée pour faire face à cette situation exceptionnelle.
- Eviter les reports massifs de l'effort de pêche : Sécuriser tout risque de redéploiement massif de la flotte française et européenne dans les eaux bretonnes, afin de ne pas mettre en péril le modèle côtier breton que les professionnels ont mis tant d'années à construire en terme de développement durable des activités de pêche. S'assurer en lien avec les services de l'Etat qu'un cadre réglementaire et de contrôle ad hoc soit mis en place à cette fin.
- Veiller aux intérêts de la Bretagne à Bruxelles : Mobiliser notre réseau d'influence auprès de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement européen via la Délégation de la Bretagne et le Comité des Régions, et affirmer la place de la Bretagne parmi les premières régions halieutiques européennes.
- Miser sur le dialogue international : S'appuyer sur les liens historiques et régulièrement entretenus avec nos voisins d'Irlande, du Pays de Galles, d'Ecosse, de Cornouaille britannique, de Jersey et de Guernesey afin d'envisager la poursuite de nos échanges économiques dans les meilleures conditions possibles.
- Mobiliser les financements : S'assurer d'un fléchage pertinent des différents fonds disponibles, et en particulier le plan de relance et la réserve d'ajustement au Brexit de 5 milliards d'euros en cours d'élaboration par la Commission européenne. Ces soutiens financiers doivent être considérés comme un moyen et non une fin, au service de l'ambition de rebond des filières halieutiques.

Conclusion

Les filières halieutiques bretonnes ont mené avec succès depuis une vingtaine d'années, avec l'accompagnement des pouvoirs publics, une transformation continue et progressive de leurs activités pour répondre aux enjeux environnementaux, aux exigences de rentabilité et aux demandes des consommateurs. Mais depuis 2016, la menace diffuse de Brexit fait planer sur elles un climat d'incertitude peu propice à la prise d'initiatives. Le confinement du printemps 2020 a probablement eu l'effet d'un électrochoc sur ces filières en révélant de manière brutale leurs points de fragilité dans une sorte de répétition générale au Brexit.

Même en l'absence d'accord au 31 décembre prochain, il est vraisemblable que les négociations entre l'Union et le Royaume-Uni se poursuivront sous d'autres formes pendant plusieurs années. Il faut accepter que le contexte d'incertitude est devenu une réalité structurelle. Cela implique des choix stratégiques tournés vers la résilience pour ces filières, afin de pouvoir absorber les chocs et éventuellement saisir les opportunités qu'ils recèlent.

Les pistes proposées par ce rapport n'ont pas la prétention d'être définitives. Le contexte d'incertitude incite à la prudence, à la veille, à la concertation et à la réactivité. Des événements imprévus vont probablement survenir et il faudra adapter les politiques publiques pour coller à la réalité. Toutefois, rien

ne serait pire que de subir les événements. Ce rapport propose de les anticiper pour que les filières halieutiques bretonnes puissent continuer à se développer, quels que soient les vents contraires.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'approuver les orientations proposées par ce rapport**